

AR PREFECTURE

017-200041523-20200514-DEC226\_2020-AU  
Reçu le 14/05/2020

H A U T E



SAINTONGE

Subventions

Décision n° 226 / 2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).***

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer, avec le Département de Charente-Maritime, un avenant à la convention 2020-020-3-5-1.  
Cet avenant modifie l'article 3 « Montant et modalités de versement du financement attribué par le Département » de la convention initiale.

Fait à Jonzac,

Le

14 MAI 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex